

**SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB**

Société Anonyme au capital de 100.000.000,00 de Dirhams

Siège social et usine: Zone Industrielle du Sahel - Rue N° 7 - B.P. 96/97 - 26 400 HAD-SOUALEM

Registre de commerce N° 1513 BERRECHID

**Responsable de Déontologie et de la Communication financière** : **Naoual IKEN :** [niken@hikma.com](mailto:niken@hikma.com)

**AVIS DE CONVOCATION**

Les documents dont la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège de la société.

Les actionnaires trouveront ci-dessous les résolutions proposées à cette Assemblée Générale.

Il est rappelé que tout actionnaire a le droit d'assister, de se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendent, ou de voter par correspondance à cette Assemblée, quel que soit le nombre d'actions possédé, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier, cinq jours au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires désirant se faire représenter ou voter à distance, devront demander un formulaire unique de pouvoir et de vote à distance au siège social au plus tard dix jours avant la date de la réunion ; L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix jours qui suivent cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les actionnaires de la société **PROMOPHARM,** société anonyme au capital de 100.000.000,00 dirhams, dont le siège social est à Had-Soualem, rue n° 7 zone industrielle du Sahel, immatriculé au registre du commerce de Berrechid sous le numéro 1513, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 10 Mai 2018** à **10h au siège social de la société sise Zone Industrielle du Sahel, Rue n°7–Had Soualem**, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

**1** - Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2017,

**2** - Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2017,

**3** - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,

**4** - Approbation des comptes et opérations de l'exercice 2017 ;

**5 -** Quitus au Conseil d'Administration ;

**6** - Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;

7 - Pouvoir pour formalités légales.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2018  
PROJET DE RESOLUTIONS**

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d’Administration, décide d’affecter comme suit les résultats de l’exercice 2017 :

Résultat Net de l’exercice 65 800 744,96

Affectation en report à nouveau : 65 800 744,96

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l’exercice 2017, la situation nette de la société sera déclinée comme suit :

Capital social 100.000.000,00

Réserve légale 10.000.000,00

Réserve d’investissement 56.757.190,98

Report à nouveau 66.741.539,55

**SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légalement requises partout où besoin sera.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d’Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, les approuve dans toutes les parties.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l’article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

**TROISIEME RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l’exercice 2017, tels qu’ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 65 800 744,96 dirhams.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale donne quitus au Conseil d’Administration de sa gestion pour l’exercice 2017.